

Création d'entreprise SUBVENTION AGEFIPH



L'Agefiph finance des projets de création/reprise d'entreprise en France permettant au créateur de **pouvoir vivre de son projet**.

- **Aide humaine :**
 - Accompagnement avant et après création sur 3 ans.
- **Aide financière :**
 - Subvention forfaitaire de 5000 € attribuée pour un montant minimum du projet de 7500€
 - Prise en charge sur 2 ans de l'Aide à l'assurance (TPA : responsabilité civile professionnelle, prévoyance et santé) en passant par les Entrepreneurs de la Cité

Public



Personne ayant une reconnaissance de travailleur handicapé, souhaitant créer ou reprendre une entreprise

Conditions d'accès



- Être reconnu travailleur handicapé
- Être demandeur d'emploi, inscrit à POLE EMPLOI
- Ne pas avoir déclaré, enregistré ni commencé l'activité, ne pas avoir non plus engagé les dépenses du plan de financement
- Être le créateur gérant majoritaire
- Avoir un apport personnel numéraire d'au minimum 1500€
- Créer une activité non saisonnière permettant de vivre de son activité
- Ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide

Spécificités



- L'accompagnement est individuel
- L'étude comprend : un plan d'affaires, un prévisionnel financier sur 3 ans et les justificatifs nécessaires
- Le délai de montage du dossier est de 2 mois en moyenne (selon avancement) et l'instruction du dossier par l'Agefiph est d'un mois en moyenne
- Le versement de la subvention nécessite de justifier de factures **acquittées** (plusieurs échéances)

Contact



Aurore GIANFELICI
07 81 92 50 17 ou 04 79 84 44 94
aurore.gianfelici@aider73.fr